

RAPPORT DE L'ATELIER DE CONSULTATION POUR LA REGION DE L'AFRIQUE CENTRALE SUR LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS DE LA CHARTE AFRICAINE SUR LES PRINCIPES ET LES VALEURS DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ADMINISTRATION RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

INTRODUCTION

Les 3 et 4 septembre 2019, a eu lieu à l'hôtel Best Out Look Hôtel, à Bujumbura, la réunion de consultation régionale sur la mise en œuvre des dispositions de la charte africaine sur les principes et valeurs de la fonction publique et de l'Administration relatives à la lutte contre la corruption dans l'administration publique pour la région de l'Afrique centrale.

I. PARTICIPANTS À L'ATELIER

La réunion a enregistré la présence des délégations de l'Angola, du Burundi, du Cameroun, de la République du Congo, de la République Démocratique du Congo, de la République Démocratique de Sao Tomé et Príncipe et du Tchad de même que les représentants du Conseil Consultatif de l'Union Africaine contre la corruption (CCUAC) ainsi que ceux du Secrétariat de l'Union Africaine. Le Président de l'Association des Autorités Anti-Corruption d'Afrique (AAACA), Monsieur Emmanuel Ollita ONDONGO, un Membre du Comité Exécutif, le Professeur Mwendambali St Augustin et un membre de l'Association, Monsieur Samuel FOGHTUNG TANGANG avaient été conviés pour animer la consultation.



Photo de Groupe des Participants avec les Ministres burundais en charge de la fonction publique (1^{er} à droite) et celle en charge de la Bonne Gouvernance (2^{ème} adroite)

II.1. THEMES PRESENTES PAR LES MEMBRES DE L'AAACA

II.1.1. Communication sur « Les Mesures préventives et mobilisation dans la lutte contre la corruption au sein de l'administration publique

II.1.1.1.Présentation de la communication

Cette présentation a été introduite par le Professeur MWENDAMBALI St Augustin, Expert en Provenance de la République Démocratique du Congo.

Dans son exposé, l'expert a d'abord montré que les pays africains se sont dotés d'un cadre légal de lutte contre la corruption dans l'administration publique, il s'agit notamment de la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption et de la charte africaine sur les valeurs et les principes du service public et de l'administration. Il a également montré que malgré ce cadre légal, l'Afrique reste l'un des Continents les plus corrompus. Il attribue cet état de fait à plusieurs raisons.

- Le manque de volonté politique et là où elle existe, elle n'est pas exprimée ;
- La mauvaise méthodologie et en adoptant une éducation convergente.



Prof. Mwendambali St Augustin lors de son Exposé

Parlant de l'expérience de la République Démocratique du Congo, il a fait savoir que les défis en matière de lutte contre la corruption dans l'administration publique étaient énormes mais que grâce à son action, les pratiques du passé commencent à disparaître, il s'est également réjoui de l'appui de Son Excellence Monsieur Felix Tshisekedi, Président de la République Démocratique du Congo pour son engagement politique dans la lutte contre la corruption et qui a d'ailleurs promis la ratification de la convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption.

Parlant des concepts opératoires, il a fait savoir que pour lutter efficacement contre la corruption, l'approche suivante était nécessaire :

- **La sensibilisation** : il a fait savoir que la sensibilisation jouait un rôle primordial dans la lutte contre la corruption mais qu'elle ne suffisait pas pour lutter efficacement contre la corruption ;

- **La mobilisation** : pour une lutte efficace contre la corruption, l'expert pense que tous les acteurs de la vie sociale (le clergé, la société civile, les chefs traditionnels etc.) doivent être interpellés ;
- **Le contrôle** : ici il suggère de regarder s'il existe un code de conduite dans l'administration publique, s'il existe un organe indépendant de lutte contre la corruption, si les fonctionnaires inculpés de corruption sont sanctionnés. Si le politique ne s'ingère pas dans la gestion de l'administration publique.

Pour lui, une fois que ces trois phases sont respectées, l'Etat pourra mettre en place des Institutions de lutte contre la corruption indépendantes et efficaces,

Aussi, l'agent public est redevable devant le citoyen et doit mettre en place des mécanismes lui permettant d'être informé sur la gestion des biens publics. Et pour ce, l'agent public doit déclarer régulièrement ses avoirs et l'Etat doit édicter des normes permettant la saisie et la confiscation des avoirs volés. Il a également suggéré quelques recommandations pour un bon fonctionnement de l'administration publique

II.1.2. Communication sur les cadres juridiques pour la lutte contre la corruption et la promotion du professionnalisme et de l'éthique dans la fonction publique

II.1.2.1. Présentation de la Communication

Elle a été présentée par l'Honorable Jean Louis ANDRIAMIFIDY, membre du Conseil Consultatif de l'Union Africaine sur la lutte contre la corruption. Dans son mot introductif, celui-ci a souligné que la lutte contre la corruption est complexe et que la mise en œuvre de la charte africaine sur les valeurs et les principes du service public et de l'administration était une piste privilégiée pour lutter contre la corruption.



Hon. Jean Louis ANDRIAMIFIDY, à gauche lors de son exposé

Dans son exposé, il a longuement parlé de la convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, son historique, ses objectifs. Il a fait savoir que depuis l'adoption de la convention, que des progrès, en ce qui concerne la bonne Gouvernance et la lutte contre la

corruption, ont été enregistrés. Mais qu'il subsiste tout de même des défis notamment ceux liés à l'institution de la bonne gouvernance et la constitution d'Etats solides en Afrique.

Il a également souligné qu'il existe des instruments sous régionaux de lutte contre la corruption qui sont des protocoles de lutte contre la corruption à la SADC et en Afrique de l'Ouest.

En ce qui concerne la Charte pour la fonction Publique, il a montré son origine, son contenu et la difficulté de la mise en œuvre de ses principes pour qu'ils répondent aux attentes des citoyens afin de pouvoir bénéficier d'un service public de qualité.

Discussions

Après les deux présentations, les débats ont été ouverts.

Au cours des discussions, les intervenants ont émis des observations. Ils ont souligné le manque d'harmonisation des initiatives prises par les Gouvernements dans la lutte contre la corruption.

Ils ont aussi insisté sur le fait que malgré l'existence d'une volonté politique en Afrique, que celle-ci n'est pas traduite dans les faits. Ils se sont également posés la question de savoir pourquoi dans le tableau de pénétration, l'Afrique Centrale était plus corrompue par rapport aux autres parties de l'Afrique, ils ont voulu également savoir si l'Afrique avait une vision pour lutter contre la corruption.

Réagissant à ses interventions, l'orateur a répondu que la lutte contre la corruption doit être coordonnée et que tous les pays africains doivent se coaliser pour lutter contre ce fléau et qu'au niveau nationale, les institutions doivent agir en synergie pour une lutte efficace contre la corruption et enrôler toutes les composantes sociales (la société civile, les médias, les chefs traditionnels, les confessions religieuses etc.) dans le combat contre la corruption. Les deux experts ont également fait savoir que pour une lutte efficace contre la corruption, il faut qu'il y ait des mécanismes de sanctions, de saisie, de gel et de recouvrement des avoirs volés.

Il a ajouté qu'il faut inculquer une culture de paix en Afrique centrale car, a-t-il souligné les guerres sont des terrains favorables de la corruption. Aussi, de l'avis des experts, il ne faudrait pas que certaines pratiques liées à la culture africaine (l'offrande de cadeaux) puissent s'introduire dans la fonction publique pour eux, il faut régenter les cadeaux à l'instar des pays développés.

II.1.3. Communication portant sur « renforcement des instruments juridiques et d'exécution pour une mise en œuvre efficace des cadres de lutte contre la corruption dans la fonction publique »

Ce thème a été présenté par Monsieur Samuel FohungTangang qui a d'abord montré le cadre légal de lutte contre la corruption au Cameroun et a également montré l'état des lieux de la mise en œuvre des dispositions de la convention et des dispositions de la charte africaine sur les principes et les valeurs de la fonction publique et de l'administration. Aussi, il a fait savoir que la corruption est un obstacle majeur qui fait peser de lourdes menaces sur le développement des pays africains. Elle touche tous les

niveaux de la société et tous les secteurs d'activités. L'Administration publique est gravement affectée.



Monsieur Samuel FohitungTangang lors de son exposé

Par le fléau de la corruption. Il a également montré que la corruption dans la Fonction Publique constitue un grand frein au développement et l'une des principales causes de pauvreté au Cameroun. Face à cette situation, l'Etat camerounais ainsi que d'autres Etats africains, ont pris des initiatives ayant pour objectif l'éradication de la corruption au sein de l'Administration publique par l'application simultanée de mesures dissuasives et punitives soutenues par une gouvernance améliorée et une législation forte.

En conclusion, il a fait savoir que l'efficacité de la lutte contre la corruption au sein de l'Administration et de la Fonction Publique africaine passe par l'adoption des lois et des mécanismes réalistes visant à internaliser toutes les dispositions de la Charte Africaine sur les valeurs et les Principes du Service Public et de l'Administration.

Mais, a-t-il souligné, ces stratégies doivent intégrer les environnements culturels, anthropologiques, sociologiques et les législations spécifiques propres à chaque Etat partie à la Charte.

Discussion

Pour les intervenants, la notion de bonne gouvernance devrait tenir compte du contexte politique de chaque pays et non pas tenir compte du concept général de corruption.

II.1.3 Communication portant sur « les actions à entreprendre pour aider les Etats membres d'Afrique Centrale à mettre en œuvre plus efficacement les dispositions de la charte africaine relative à la lutte contre la corruption dans l'administration publique africaine ».

Ce thème a été présenté par Monsieur Emmanuel OLLITA ONDONGO, Président de l'AAACA. Dans son exposé, il a commencé par faire un état des lieux de la gouvernance et la problématique de la corruption pour lui, il y a trop de défis à relever en matière de gouvernance (gouvernance, politique, administrative, macroéconomique et financière,...)

Afin de lutter efficacement contre la corruption dans l'administration publique, certaines actions devraient être entreprises c'est notamment la déclaration des avoirs lors de la prise de fonctions ainsi

que pendant et à la fin de leur mandat, élaboration d'un code de conduite et sa mise en application, sensibilisation et formation des agents publics en matière de respect de la déontologie au sein de la fonction publique, adoption des mesures disciplinaires et des procédures d'enquête dans le cas de la corruption et des infractions connexes ; la transparence, l'équité et l'efficacité dans la gestion des procédures d'appel d'offres et de recrutement dans la fonction publique, renforcement de la coopération internationale, l'indépendance des agences nationales de lutte contre la corruption tout en renforçant les capacités des agents de la fonction publique.



Mr. Emmanuel Ollita ONDONGO, Président de l'AAACA à droite lors de la présentation

En ce qui concerne les mesures complémentaires ; il a proposé entre autre de protéger les dénonciateurs et les témoins, la réduction des barrières administratives et l'amélioration de la disponibilité administrative par la mise en œuvre des procédures plus simples, rapides, et transparentes, assurer l'indépendance de la justice. Il a terminé par proposer des suggestions.

ACTIVITES MENEES PAR LE PRESIDENT LORS DE CET ATELIER DE CONSULTATION

En marge de cet atelier régional, le Président de l'Association a eu des entretiens avec le représentant de la Commission de l'Union Africaine Monsieur Garba ISSAKA ABDOU avec qui, ils ont échangé sur les modalités d'accréditation de l'association auprès de l'Union Africaine. Cette rencontre a été fructueuse car elle a permis d'avoir des informations précises en ce qui concerne les conditions exigées pour l'accréditation. Monsieur Issaka a jugé utile la nécessité de travailler en étroite collaboration avec l'AAACA. Quant au Président du Conseil Consultatif de l'Union Africaine sur la corruption, Monsieur Begoto Miaron, il a émis le souhait de voir l'AAACA et CCUAC partager un même thème général pour toute activité phare de cette année

Aussi, il a été question de rencontrer une délégation du Madagascar, Honorable Jean Louis ANDRIAMIFIDY, actuellement membre du CCUAC et ancien Directeur Général du Bureau Indépendant Anti-Corruption du Madagascar pour parler de l'organisation de la 5^{ème} Assemblée Générale Annuelle de l'AAACA et de la Septième réunion du Comité Exécutif de l'Association prévues au Madagascar en 2020;

Les membres du Comité Exécutif de l'AAACA présents ont échangé avec le délégué du Madagascar qui était accompagné du Président du CCUAC sur les modalités d'organisation de la réunion du comité Exécutif ainsi que les points qui seront analysés lors de la réunion du Comité Exécutif lors de sa réunion prévue à Tananarive en novembre 2019. Les membres se sont séparés en se promettant de s'informer mutuellement sur l'état d'avancement des préparatifs.

IV.CLOTURE DES ACTIVITES

Les activités ont été clôturées par le mot de remerciement aux participants du représentant de la Commission de l'Union Africaine Mr. Issaka Abdou GARBA et dans son mot de clôture, Madame Jeanne d'Arc KAGAYO, Ministre à la Présidence chargée de la Bonne Gouvernance a remercié l'Union Africaine pour avoir choisi le Burundi pour abriter l'atelier de consultation et a invité les participants de faire leur la déclaration dudit atelier.